Campagne de vaccination covid 19

A compté du 16 avril, les personnes de + de 60 seront éligibles, sans condition.

Pour favoriser le bon déroulement du parcours vaccinal, vous pouvez pré-remplir le questionnaire pré-vaccinal, qui <u>sera vérifié dans les centres de vaccination par les professionnels de santé.</u>

Vous trouverez ce questionnaire en pièce jointe, à la mairie, dans les France Services et MSAP ou le télécharger depuis la page de prise de rendez-vous en ligne du Conseil Départemental https://www.gers.fr/centres-de-vaccination-de-proximite

Toutes les informations sont mises à jour sur le site du Ministère des Solidarités et de la Santé:

Éligibilité à la vaccination https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/article/la-strategie-vaccinale-et-la-liste-des-publics-prioritaires

Calendrier de la vaccination grand public: https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/je-suis-un-particulier/article/foire-aux-questions-le-calendrier